

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le **16 FEV. 2023**

ID : 056-215600420-20230214-DC20230214\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2023

N°DC-2023-02

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

### Objet : Subvention à l'association « Trophée Job Morvan »

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatorze février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le dix février deux mille vingt-trois.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Carole MIANNAY, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Franck JOSSO, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL

Secrétaire de séance : M. Gilles DREANO

Le Trophée JOB MORVAN, offre chaque année la possibilité aux coureurs cyclistes de la région, jeunes et moins jeunes de s'exprimer. L'organisation de ce trophée n'est pas lucrative, en conséquence de quoi la présente demande est formulée.

Il rappelle que Le trophée Job Morvan est un ensemble de huit courses se déroulant sur les communes de COLPO, MORÉAC, MOUSTOIR-AC et PLUMELIN.

En 2019, il a été attribué la somme de 170 €. En 2020, 180 €. En 2022, 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCORDE une subvention à l'association « Trophée Job Morvan »,
- FIXE le montant de cette subvention à 200 €,
- DIT que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

